

Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'une abondante réglementation. Bornons-nous à citer « l'Instruction du 1^{er} octobre 1908 », sur la mensuration et le triage uniforme des bois, publiée par le Département des travaux publics et des forêts des Grisons. C'est, sauf erreur, la première du genre, promulguée en Suisse.

M. Enderlin a toujours entretenu les relations les meilleures avec le corps professoral de notre Ecole forestière. Il encouragea et soutint activement les travaux de notre Institut de recherches forestières; c'est sans doute pour cette raison que le Conseil fédéral le fit entrer dans sa commission de surveillance.

Il fit partie, durant plusieurs années, du comité permanent de la Société forestière suisse, dont il fut nommé membre d'honneur. L'Association d'économie forestière suisse, dont il fut un des fondateurs, le comptait parmi ses membres les plus actifs. Il fut également un des promoteurs de l'Association forestière des Grisons la « Selva », qu'il présida durant plusieurs années et dont l'utilité s'est particulièrement affirmée ces derniers temps. Il a participé à de nombreuses expertises, tant dans son canton qu'au dehors, et fonctionné comme membre d'une commission fédérale d'expertise.

Très répandu dans la société, Fl. Enderlin était bien connu dans le monde des chanteurs et des gymnastes; il a fait preuve d'un attachement particulier au chœur d'hommes romanche d'Ilanz « Ligia Grischa ». Et, par sa publication « Die Jagd in Graubünden », il a su s'attirer la reconnaissance du monde des chasseurs.

Le défunt prit sa retraite à fin mars 1932, après une activité de 49 ans au service de son canton, dont 36 ans en qualité d'inspecteur forestier cantonal. Il semblait, à ce moment, qu'il jouirait encore d'un long et beau soir de la vie. Il n'en fut, hélas, pas ainsi. L'année 1936 lui apporta plusieurs journées douloureuses et, le dimanche 22 novembre — le jour précédent, il avait encore pu faire sa promenade journalière — une mort tranquille vint, à l'âge de 78 ans, le délivrer de ses peines. Paix à ses cendres !

T. M.

(Tr. : H. B.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis.

Pour des raisons techniques et financières, il a été décidé que le volume, contenant la *table des matières des périodiques de la Société forestière suisse*, paraîtra non pas en trois livraisons, mais en un seul tome.

Les deux tiers de cette publication sont déjà composés, si bien que le tout sera prêt pour l'expédition en février-mars 1937.

Berne, janvier 1937.

A. Henne.